

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 10 octobre 2016 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M.Grégoire TAVERNIER, 1^{er} Vice-Président du Conseil, ouvre la séance, en l'absence, pour des raisons de déplacement professionnel, de Mme Capucine ESPANA, Présidente. Il souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres du Conseil Communal et de la Municipalité pour ce premier Conseil de la nouvelle législature 2016-2021

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	:	30
Membres excusés	:	7
Membres non excusés	:	3

Se sont excusés pour cette séance : Bonjour Fabien, Conus Raphaël, Crottaz Gwendal, Ducommun Tim, Espana Capucine, Ferreira Martine, Patiny Luc.

Non excusés : Borboen Christophe, Chiari Milena, Weideli Fabrice.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel.
- 2) Assermentations.
- 3) Approbation des procès-verbaux :
 - a) de la cérémonie d'installation des autorités communales du 25 mai 2016
 - b) de la séance du 13 juin 2016
- 4) Correspondances
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) Election d'un membre à la commission Gestion-Finances et à la commission de recours en matière fiscale
- 8) **Préavis 4/2016** Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du Tribunal fédéral
- 9) **Préavis 5/2016** Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses et des membres de l'Union Suisse des banques régionales et de Postfinance
- 10) **Préavis 6/2016** Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1^{er} ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art. 11 du règlement sur la comptabilité des communes).
- 11) **Préavis 7/2016** Arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018
- 12) **Préavis 8/2016** Fixation de plafonds en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement – législature 2016-2021
- 13) Propositions individuelles.
- 14) Divers.

L'ordre du jour ne faisant pas l'objet d'une demande de modification, il sera suivi tel que prévu.

2. Assermentations

M. TAVERNIER demande à Mmes Catherine JAQUIER, Gabriele SCHOLZ, MM. Theo LASSER, Eladio GERMAN, Patrick GOETTE, Sylvain PIGUET de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à leurs assermentations. M. TAVERNIER lit le serment stipulé à l'art. 5 du Règlement du Conseil Communal et demande à chacun de prêter serment en disant « Je le promets ».

3. a) Approbation du procès-verbal de la séance d'installation des autorités communales du 25 mai 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 25 mai 2016 est accepté par 28 voix et 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER le signer, Mme ESPANA le paraphera ultérieurement.

b) Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 13 juin 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 13 juin 2016 est accepté par 28 voix et 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et Mme ESPANA le paraphera également ultérieurement.

4. Correspondances

- 02.07.2016 Transmission par mail à tous les membres du Conseil de l'information du projet d'agglomération Lausanne-Morges sur la tenue d'une conférence le 6 octobre 2016 au Théâtre de Beausobre à Morges
- 12.07.2016 Communication par mail à tous les membres du Conseil sur les dates arrêtes pour les séances du dernier trimestre 2016
- 26.08.2016 Réception d'un courrier du Services des Communes et du Logement précisant les instructions pour les votations du 25 septembre 2016
- 06.09.2016 Réception des préavis municipaux no 4-5-6-7-8/2016
- 17.09.2016 Transmission par mail à tous les membres du Conseil de l'invitation à la conférence du Palm du 6 octobre 2016 à Morges
- 24.09.2016 Réception des rapports de la commission gestion-finances chargée d'étudier les préavis 4-5-6-7-8/2016
- 29.09.2016 Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir

M. TAVERNIER précise que tous les échanges de courriers électroniques relatifs au bureau de vote ou aux diverses commissions nommées pour l'étude des préavis ne sont pas recensés dans la liste des correspondances. Néanmoins, si un membre le souhaite, il aura la possibilité de demander la lecture des courriers reçus et envoyés.

5. Communications du bureau

En ce début de nouvelle législature, M. TAVERNIER juge utile de donner quelques explications sur le fonctionnement des autorités communales, tout en soulignant que le rôle d'un Conseiller ou d'un Municipal est de servir les citoyens de la Commune.

La Municipalité mène les affaires courantes et peut faire au Conseil des propositions sous forme de préavis, qui seront discutés en séance et acceptés et/ou refusés.

Les compétences des Conseillers sont définies dans le règlement du Conseil Communal – articles 17 et suivants. A ce sujet, le règlement sera prochainement envoyé sous format PDF à tous les membres.

Les articles 56 et suivants donnent aux Conseillers différents outils pour leur permettre de faire des propositions qui vont du postulat à la motion, en passant par l'amendement ou l'interpellation.

M. TAVERNIER poursuit en ajoutant que les préavis qui seront traités ce soir sont essentiellement du ressort de la Commission Gestion-Finances. D'autres préavis nécessitent la nomination d'une commission ad-hoc et chacun peut être appelé à siéger comme membre ou président. Généralement c'est le(la) Président(e) du Conseil qui désigne les membres des commissions (2 à 3 membres ainsi qu'un suppléant). Il-elle en informe le(la) Président(e) de la commission ad-hoc et le confirme par courriel en copiant les membres nommés. Le(la) Président(e) de la commission ad-hoc les contacte directement pour fixer la(les) séance(s) de travail.

Il est important, précise encore M. TAVERNIER, que les séances du Conseil conservent un côté formel afin que les débats se déroulent adéquatement. Un membre souhaitant s'exprimer doit demander la parole au(à) (la) Président(e) et se lever pour s'exprimer. Il ne doit pas être interrompu (art. 68 du règlement du conseil communal).

Il termine en remerciant Mme MATTHEY-JUNOD d'avoir accepté la mission de distribuer, à chaque Conseil, les convocations dans les boîtes à lettres de tous les membres.

6. Communications municipales et échéancier

En préambule, M. MONNIN, souhaite que tous les membres de la Municipalité se présentent afin que chacun puisse les connaître et se faire une idée concrète des dicastères qui leur sont assignés.

M. Francis MONNIN : syndiculture, administration générale, finances ainsi que service de la mobilité.

M. Christian FRANCO : instruction publique, culture, sécurité publique, procédé de réclames, naturalisations.

M. Alain GOLAY : bâtiments communaux, voirie, collecteurs, parcs, promenades, cimetières, routes, sociétés locales.

M. Jean-Marie COLLE : gestion des déchets, urbanisme, affaires sociales, santé publique, temple et cultes.

M. Sylvain PIGUET : police des constructions, environnement, services industriels, délégué à l'ARCAM (association de la région Cossonay-Aubonne-Morges).

M. MONNIN tient à relever la bonne ambiance qui règne au sein de la Municipalité et espère que cette bonne entente sera également de mise avec le Conseil Communal.

Il continue en annonçant quelques informations : contact a été pris avec les CFF concernant le sujet récurrent du bruit provoqué par la gare de triage. Des renseignements concrets ont été obtenus : ils seront affichés au pilier public dès le 11 octobre 2016.

Parois anti-bruit zone Ecublens : travaux principaux exécutés en 2014

Parois anti-bruit dans la zone de freinage des wagons : 250 mètres linéaires de parois seront érigées entre le printemps et l'été 2017, ce qui permettra de diminuer concrètement le bruit subi dans la commune

Parois anti-bruit côté Lonay-Morges : travaux réalisés en 2017

Il passe ensuite la parole à M. FRANCO, lequel communique les informations suivantes :

1. La police cantonale est venue le 27 septembre dernier présenter « popul » le concept (police-population) dont l'idée avait été lancée il y a deux ans. Cette fois le projet est mis en œuvre et une quinzaine d'inscriptions des habitants ont pu être enregistrées par la gendarmerie.
2. La gendarmerie, par sa nouvelle approche que représente la proximité est venue le 5 octobre dernier à Denges et reviendra ponctuellement. Il s'agit en fait d'un poste de police itinérant dans le Canton.
3. La gendarmerie a fait des relevés de vitesse dans notre commune et, bien que quelques infractions aient été constatées, le taux d'infraction est très largement inférieur à la moyenne cantonale. Néanmoins, à la demande de la commune, des radars répressifs seront de temps en temps installés dans la zone 30km/h et sur la route du lac. Il va sans dire que la gendarmerie poursuit également sa mission sur la route de la Gare, de Lonay et sur celle de Préverenges.

7. Election d'un membre à la commission Gestion-Finances et à la commission de retours en matière fiscale

En mai 2016, lors des élections des membres de la commission G-F et en raison de l'absence de Mme Catherine JAQUIER, des candidats s'étaient spontanément présentés, dont Mme COLLE-DUMONT. Tenant compte de cette situation, Mme ESPANA a jugé utile de discuter avec cette dernière, laquelle a présenté sa démission pour laisser la place à Mme JAQUIER, puisqu'elle faisait déjà partie de la commission lors de la dernière législature.

Formellement, M. TAVERNIER demande à **Mme Catherine JAQUIER** si elle accepte de se présenter à la **commission Gestion-Finances**. Cette dernière accepte et elle est **élue tacitement** sous les applaudissements de l'assemblée.

Même cas de figure pour **M. Sylvain CHRISTEN** – membre lors de la dernière législature, mais absent lors de l'assermentation de mai 2016 – qui accepte le poste de **président de la commission de recours en matière fiscale**. Il est élu tacitement.

8. Préavis 4/2016 – Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du tribunal Fédéral

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport sans les conclusions. Mme MENU explique que le rapport envoyé aux membres du Conseil comportait une erreur survenue suite à un malencontreux « copier-coller ». C'est donc la lecture du rapport correct qui est faite, rapport qui sera joint au préavis.

La discussion est ouverte.

M. MONNIN souligne que les préavis présentés ce soir sont les préavis habituels de début de législature que la loi sur les Communes oblige à voter.

Aucune remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER redonne la parole à Mme MENU pour donner lecture des conclusions du rapport.

Le préavis 4/2016 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité (29 voix)

9. Préavis 5/2016 – Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses et des membres de l'Union Suisse des banques régionales et de Postfinance

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme FLURY POFFET demande à la Municipalité comment est placé le million de liquidités figurant dans les comptes.

M. MONNIN indique que cette somme est placée sur un compte postal. Elle ne rapporte rien, mais ne coûte rien. Il n'y a pas d'autres placements actuellement.

Aucune autre remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et prie Mme MENU de donner lecture des conclusions du rapport.

Le préavis 5/2016 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité (29 voix).

10. Préavis 6/2016 – Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1^{er} ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses impérissibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art 11 du règlement sur la comptabilité des communes)

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. MONNIN précise que la Municipalité tient à conserver une gestion rigoureuse : tout ce qui n'a pas été budgété, n'est pas entrepris, à part, bien sûr, si la rupture d'une conduite ou autre catastrophe intervenait, auquel cas cette autorisation d'engager des dépenses imprévissibles a sa raison d'être.

Aucune autre remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et prie Mme MENU de donner lecture des conclusions du rapport.

Le rapport 6/2016 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité (29 voix).

11. Préavis 7/2016 – Arrêté d'imposition pour les années 2017-2018

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Est-il possible d'examiner une diminution du taux questionne Mme FLURY POFFET ?

M. MONNIN argumente que la marge d'auto financement est un élément déterminant important. Dans notre commune, cette marge est encore positive, mais a tendance à baisser. Une baisse d'impôt provoquerait une marge négative et empêcherait d'envisager des amortissements et des nouveaux investissements. Comparé aux communes environnantes le taux de Denges fixé à 0.62 est très favorable et il ne serait pas raisonnable le baisser.

M. TAVERNIER fait remarquer que le budget et les comptes étaient déficitaires lors des derniers exercices, alors pourquoi ne pas augmenter ce taux ?

M. MONNIN rétorque que le déficit présenté par les comptes a néanmoins permis d'effectuer les amortissements légaux. Aucune dette n'existe actuellement, la Commune dispose de liquidités. De plus, l'introduction de la RIEIII (Réforme Vaudoise de l'imposition des entreprises) ne va pas avoir des conséquences dramatiques pour la commune, en raison du fait qu'il n'y pas un grand nombre d'entreprises ayant une part importante dans les recettes. En revanche, avec l'introduction de cette réforme, une nouvelle péréquation cantonale sera élaborée. Péréquation = chaque commune verse un montant dans un « pot commun » et en fonction de certains critères les communes reprennent plus ou moins de ce qui a été versé.

La nouvelle RIEIII – qui s'alignera avec les pratiques européennes – permettra d'inciter des entreprises à rester ou à de nouvelles de s'implanter dans le Canton. Il termine en préconisant de conserver le taux d'imposition à 0.62 pour les deux prochaines années.

Aucune autre remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et prie Mme MENU de donner lecture des conclusions du rapport.

Le préavis 7/2016, tel que présenté par la Commune, est accepté à l'unanimité (29 voix).

12. Préavis 8/2016 – Fixation de plafonds en matière d'emprunt et de risques pour cautionnements – législature 2016-2021

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme EIGENHEER souhaite avoir des explications quant à la liste des investissements prévus. Elle remarque que cette liste ne comprend pas le point relatif à une déchetterie.

M. MONNIN précise que cette liste, non exhaustive, est un outil mis en place par le Canton pour permettre un contrôle du niveau d'endettement des Communes. Il admet que cette liste peut faire l'objet d'un programme de législature, mais en ce qui concerne la déchetterie, une étude approfondie est en cours afin de trouver une solution satisfaisante. Une proposition de la Municipalité sera faite au Conseil durant le 1^{er} semestre 2017. Il confirme toutefois qu'une déchetterie ne sera pas érigée sur le territoire de la Commune, puisqu'il y en a une à disposition à Préverenges. Cette solution ou d'autres alternatives sont à l'étude.

Aucune autre remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et demande à Mme MENU de donner lecture des conclusions du rapport.

Le préavis 8/2016, tel que présenté par la Commune, est accepté à l'unanimité (29 voix).

13. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.

14. Divers

M. DE DEVESTELE a été interpellé par des voisins au sujet du parking du Collège de la Crosette qui semble maintenant réservé uniquement aux clients du fitness Harmony. Rien n'est signalé sur l'emplacement. Il souhaite des explications à ce sujet.

M. GOLAY et MONNIN précisent que le parking de la Crosette est loué depuis plusieurs années, durant la journée, au fitness et ce moyennant l'encaissement d'un loyer. Une mise à ban en bonne et due forme est en place. L'école est au courant de cette pratique, mais les enseignants ont la possibilité de se garer le long de la route. M. GOLAY va toutefois contrôler si la situation mérite d'être clarifiée.

M. DE VESTELE revient sur un sujet qu'il avait déjà abordé lors de la dernière législature : le déplacement du tronc d'arbre situé devant le Pont Rouge de la Venoge afin de faciliter le passage à vélo. L'emplacement actuel de ce tronc ne permet pas un passage aisé.

Ce tronc a été placé à cet endroit stratégique dans un but sécuritaire explique M. MONNIN, pour éviter que des vélos lancés à trop grande vitesse, ne franchissent le pont. L'enlever serait une erreur puisqu'il joue le rôle d'un ralentisseur naturel. M. MONNIN va toutefois examiner, en compagnie de M. GOLAY la requête de M. DEVESTELE.

M. SCHERZ s'inquiète de savoir s'il sera toujours possible de se garer sur le parking de la Crosette lors de manifestations.

M. MONNIN dit qu'il convient de se conformer à la mise à ban sur place.

M. BRUCHEZ signale que la marche très haute du quai de la gare à Denges est très problématique pour les usagers et notamment les personnes âgées. Est-ce qu'une amélioration est prévue à ce sujet ?

Tout en relevant que cette problématique n'est pas du ressort de la commune, M. MONNIN rajoute que les CFF ont abandonné le projet de relever ce quai, malgré la désapprobation manifestée par la Commune.

M. TAVERNIER annonce la date du prochain conseil communal qui se déroulera le lundi 5 décembre 2016 à 20h15, séance importante lors de laquelle le projet de budget 2017 sera soumis.

Il est 21h19. Plus personne ne demandant la parole, le 1^{er} Vice-Président lève la séance.

Le 1^{er} Vice -Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer